



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle, située au 290 de la rue Principale à Saint-Narcisse, le mardi 13 janvier 2026 à 19 h 30, sont présents, mesdames les conseillères Catherine Bourget, Nathalie Jacob et madame Kim Mongrain et messieurs les conseillers Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Étant donné que les séances du conseil sont désormais filmées, monsieur Veillette informe le public que :

« Toute personne qui se présente au conseil consent à être enregistrée. La municipalité ne peut être tenue pour responsable d'événements découlant de l'enregistrement ou de la diffusion de son image. De plus, il mentionne qu'il est strictement interdit à toute personne, sous peine d'expulsion et autres pénalités, d'utiliser un appareil d'enregistrement mécanique ou électronique du son et de la voix ou tout autre appareil photographique, caméra vidéo ou tout autre appareil d'enregistrement audio ou visuel lors de la séance. »

1. Adoption de l'ordre du jour

2026-01-01

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du ou des procès-verbaux
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025
 - 2.2 Procès-verbal des deux séances extraordinaires du 16 décembre 2025
3. Dépôt de rapports
4. Dossiers en cours
5. Rapport d'activité par les élus
6. Présentation des comptes
7. Période de questions réservées aux comptes
8. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois décembre 2025
9. Affaires diverses
 - 9.1 Achat d'appareils respiratoires auprès de la compagnie Protection Incendie CFS ltée pour le Service incendie
 - 9.2 Correction du don au Centre des Loisirs de Saint-Narcisse pour des frais en lien avec les dépenses du camp de jour pour année 2025
 - 9.3 Nomination de messieurs Jean-Philippe Champagne et Louis Thiffault à titre d'officiers du service incendie de Saint-Narcisse
10. Varia
11. Période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

2. Adoption du ou des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 4 décembre 2025 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2026-01-02

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 soit adopté comme rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Procès-verbal des deux séances extraordinaires du 16 décembre 2025

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2025 ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 18 décembre 2025 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent les avoir reçus et lus.

2026-01-03

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2025 soient adoptés comme rédigés, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

3. Dépôt de rapports

- Aucun rapport.

4. Dossiers en cours

- Ministère des Transports de de la Mobilité durable (MTMD), Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement-Sécurisation, dossier LNT37969 concernant la reconstruction du rang des Chutes Nord

Monsieur Frédéric Boily, directeur du MTMD, nous informe que notre demande d'aide financière qui a été déposée lors de l'appel de projets en septembre dernier n'a pas été sélectionnée étant donné l'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible.

5. Rapport d'activité par les élus

Depuis la séance régulière du 2 décembre 2025, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse, s'il y a lieu, le bilan de leur participation au cours du dernier mois.



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

6. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2025, laquelle liste leur a été fournie dans la documentation préalable à la présente rencontre et est présentée sur le tableau interactif de la salle du conseil.

7. Période de questions réservées aux comptes

La période de questions débute à 19 h 45 et se termine à 19 h 48.

8. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois décembre 2025

2026-01-04

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes à payer du mois de décembre 2025 soient approuvés comme présentés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité.

9. Affaires diverses

9.1 Achat d'appareils respiratoires auprès de la compagnie Protection Incendie CFS Itée pour le Service incendie

CONSIDÉRANT que les pompiers lors d'intervention doivent être munis d'appareil respiratoire lors d'intervention dans les bâtiments;

CONSIDÉRANT que nos appareils respiratoires sont désuets et doivent être renouvelés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat de 6 appareils respiratoires MSA G1, 18 cylindres G1 en carbone 4500 PSI, 45 minutes quick connect, et ce, tel que la soumission déposée ayant comme numéro LJ20251202, datée du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie, monsieur Christian Beaudoin, a demandé une soumission à l'entreprise Protection incendie CFS Itée et une soumission à l'entreprise Aéro-Feu;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise Protection incendie CFS Itée nous indique un montant de 7 995 \$, plus taxes, pour un appareil respiratoire et de 1 542 \$, plus taxes pour un cylindre carbone et la soumission de l'entreprise Aéro-Feu nous indique un montant de 11 491,63 \$, plus taxes, pour un appareil respiratoire et de 2 092,54 \$, plus taxes pour un cylindre carbone;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise Protection incendie CFS Itée est la plus avantageuse;

2026-01-05

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE le conseil autorise monsieur Christian Beaudoin, directeur du service incendie, à faire l'achat de 6 appareils respiratoires MSA G1 au montant de 7 995 \$, plus taxes chacun, 18 cylindres G1 en carbone 4500 PSI, 45 minutes quick connect au montant de 1 542 \$, plus taxes, et ce, tel que la soumission déposée ayant comme numéro LJ20251202, datée du 2 décembre 2025;

QUE cette dépense soit imputée aux activités d'investissements en 2026, et financée par le fonds général, et ce, comme prévu au budget 2026.



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Correction du don au Centre des Loisirs de Saint-Narcisse pour des frais en lien avec les dépenses du camp de jour pour année 2025

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs de Saint-Narcisse a, pour l'année 2025, assumé les frais de dépenses du camp de jour;

CONSIDÉRANT qu'un montant a déjà été versé au Centre des Loisirs pour les frais de dépenses relatif au camp de jour de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que pour couvrir l'ensemble des frais du camp de jour 2025, la municipalité doit verser un montant additionnel de 1 931,41 \$ au Centre des Loisirs de Saint-Narcisse;

2026-01-06

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le conseil accepte de verser un montant additionnel de 1 931,41 \$ en don au Centre des Loisirs de Saint-Narcisse, pour le camp de jour de l'année 2025, totalisant un montant de 18 786,66 \$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Nomination de messieurs Jean-Philippe Champagne et Louis Thiffault à titre d'officiers du service incendie de Saint-Narcisse

CONSIDÉRANT que messieurs Jean-Philippe Champagne et Louis Thiffault ont reçu et réussi avec succès la formation nécessaire afin de réaliser les tâches d'officier;

CONSIDÉRANT que présentement il n'y a pas d'officier au sein du service incendie de Saint-Narcisse;

CONSIDÉRANT que pour soutenir les activités de notre directeur incendie lors d'intervention, il est souhaitable d'avoir un certain nombre d'officiers au sein de notre service incendie;

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie, monsieur Christian Beaudoin, recommande la nomination de messieurs Jean-Philippe Champagne et Louis Thiffault à titre d'officiers du service incendie de Saint-Narcisse;

2026-01-07

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE le conseil nomme messieurs Jean-Philippe Champagne et Louis Thiffault à titre d'officier du service incendie de Saint-Narcisse. Ces nominations prennent effet aujourd'hui.

Adoptée à l'unanimité.

10. Varia

11. Période de questions

La période de questions, d'une durée maximale de 30 minutes débute à 20 h et se termine à 20 h 34.



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier

12. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2026-01-08

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Monsieur Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée